

Acquisition de matériels gymnastique *Marché de fourniture n° M2026-06*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : adaptée

Pli à remettre avant le 18 septembre 2026, 11H30

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réfection d'une fosse de réception pleine structurée et la fourniture de matériels de gymnastique au complexe sportif de la Fontaine Blanche.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Durée du contrat

Le contrat débutera effectivement à partir de sa notification et se termine avec la fin du délai de garantie prévu au présent contrat.

2.2 Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution est de 6 semaine à partir du commencement fixé dans le contrat.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.

Si l'acheteur décide malgré tout de modifier le dossier de consultation dans un délai plus court, les candidats sont invités, dans la mesure du possible, à la prendre en compte. Si tous les candidats n'ont pas pris en compte cette modification dans leur réponse, cette modification fera l'objet d'une négociation avec l'ensemble des candidats.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles. La prise de rendez-vous se fait auprès de la personne Mr Le Menn (06 88 59 07 55). Les visites se feront avant les 8 derniers jours car aucune question n'est possible après.

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **septembre 2026**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- ❑ Les références précédentes pour des prestations similaires
- ❑ La décomposition du prix global forfaitaire (au format Excel ou équivalent)
- ❑ Le mémoire technique devra comprendre :
 - les fiches techniques détaillées des produits
 - les garanties sur les produits
 - le planning d'exécution

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Si besoin, vous pouvez utiliser le [modèle de déclaration de cotraitance](#) et le [modèle de déclaration de sous-traitance](#) présents dans le dossier de consultation.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (40 %)
- Valeur technique (50 %)
- Délai d'exécution (10 %)

Les critères sont analysés comme suit :

Le critère Prix correspond au montant contractuel indiqué dans le contrat. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note \%} = \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat noté}}$$

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Valeur technique est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation de l'ensemble des prestations 10%
- Organisation pour la mise en œuvre des prestations 10%

- Le planning d'exécution 20%
- Démarche environnementale et sociale de l'entreprise 10%

Une note intermédiaire est attribuée à chaque offre pour ce critère. Ensuite, un calcul est réalisé pour obtenir la note finale selon la formule suivante :

$$\text{Note \%} = \frac{\text{Note intermédiaire du candidat noté}}{\text{Note intermédiaire la plus haute}}$$

Le critère Délai d'exécution correspond au délai sur lequel s'engage le candidat au point C du contrat et détaillé dans le mémoire technique. Ce critère est analysé selon la formule suivante :

$$\text{Note \%} = \frac{\text{Délai le plus bas}}{\text{Délai du candidat noté}}$$

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport au prix.

5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalys.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).